



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

La directrice du Cabinet

n° 5814/SG

Paris, le 7 octobre 2015

à

Messieurs et Mesdames les
Directeurs de cabinets, Secrétaires
généraux et Préfets de région

Objet : Recensement des marchés d'alimentation-restauration.

Dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage français adopté en juillet par le Gouvernement, une généralisation du recours aux fournisseurs locaux dans les marchés publics de restauration des services et des établissements publics de l'Etat a été annoncée. Les sommes engagées annuellement par l'Etat pour ces marchés sont en effet considérables (près de 500 millions d'euros par an) et représentent un enjeu majeur notamment pour les filières d'élevage françaises.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette décision, dans le respect des règles européennes et nationales de la commande publique, il appartiendra à chaque ministère de recenser, avant le 15 octobre 2015, l'ensemble des marchés et contrats d'alimentation-restauration sur lesquels il s'appuie en propre ou par l'intermédiaire d'une structure de type associatif, ainsi que ceux des établissements publics dont il assure la tutelle.

Il s'agira notamment d'identifier, pour chacun de ces marchés : la localisation géographique de l'exécution du marché, le montant du marché, son ou ses titulaires, son échéance, sa structure d'allotissement (afin de savoir notamment si les produits ciblés par le recensement constituent des lots distincts), les caractéristiques de son cahier des charges et le potentiel de renégociation du marché, la part en volume et en valeur des produits d'origine française suivants :

- produits carnés des filières bovine, porcine, ovine et volaille,
- produits laitiers des filières bovine, ovine et caprine ; une distinction sera apportée entre les fromages d'une part, le lait et autres produits lactés d'autre part,
- fruits et légumes.

Pour vous assister et coordonner ces travaux, j'ai demandé au Service des achats de l'Etat de prendre contact avec les responsables ministériels des achats et les chargés de mission régionaux achats, sous le couvert des secrétaires généraux des ministères et des préfets de région.

Sur la base de ce recensement, le SAE proposera, en relation avec le ministère de l'agriculture, une feuille de route qui pourra être validée au dernier trimestre 2015, si nécessaire après la tenue d'une réunion interministérielle.

Cette feuille de route comportera notamment la programmation des principaux marchés alimentaires ou de restauration dont le renouvellement est à intervenir prochainement, les marchés pour lesquels la négociation d'un avenant doit être recherchée au premier trimestre 2016, les renégociations des conventions conclues avec les structures associatives ou délégataires en charge de ces achats alimentaires ou de restauration ainsi que les initiatives qui doivent être prises pour favoriser l'application du guide de l'approvisionnement local élaboré par le ministère de l'Agriculture et que je vous adresse ci-joint.

Comptant sur votre mobilisation et votre pleine coopération avec le SAE,



Véronique BEDAGUE